

Éditorial

De tous les éditos que j'ai à écrire au cours de l'année pour ce journal, celui de janvier est mon préféré, parce que c'est l'occasion pour moi de vous souhaiter le meilleur pour l'année qui débute.

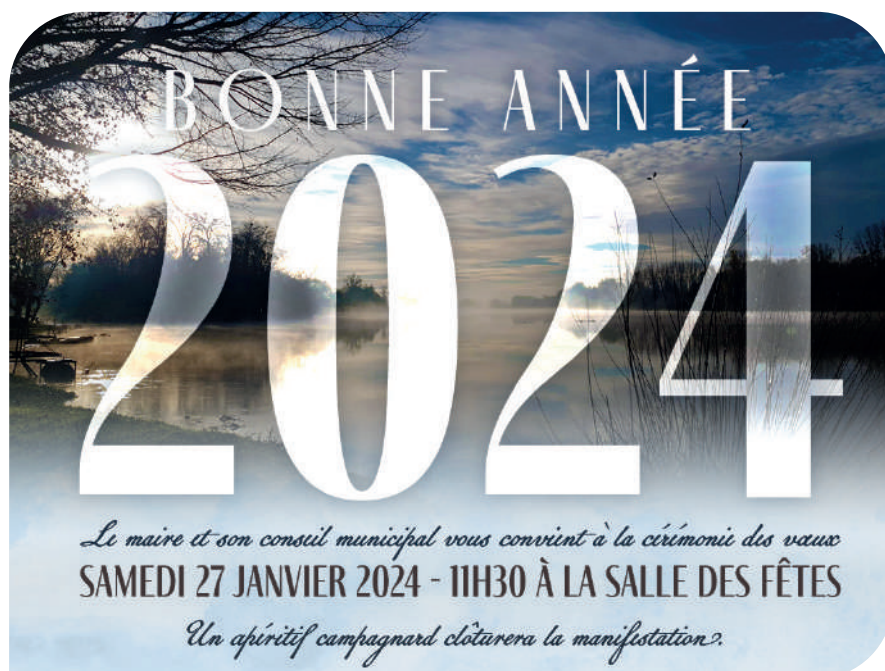
Une nouvelle année est souvent porteuse de promesses. Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêve de changement pour les uns, désir de stabilité pour les autres, la majeure partie d'entre nous formule, avec plus ou moins d'intensité, ses bonnes résolutions. Cette motivation pour améliorer nos vies est souvent contagieuse. Elle irrigue notre entourage qui, avec nous, formule de nouveaux vœux pour demain. C'est donc avec un grand plaisir que je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse année, je vous laisse le soin de la remplir de toutes vos envies. Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés.

J'ai le plaisir, avec mon équipe, de vous inviter à célébrer les vœux le samedi 27 janvier, à 11h30 à la salle des fêtes. À cette occasion, vous pourrez discuter avec vos élu(e)s des sujets et projets qui vous intéressent sur la commune. Nous vous espérons nombreux pour partager ce moment convivial, autour d'une animation musicale et d'un apéritif campagnard.

Ce moment est ouvert à tous les habitants et acteurs associatifs,

Venez nombreux !

Daniel Bouchet



LE RENDEZ-VOUS FRANCE SERVICES À LESTIAC

Au 1^{er} trimestre 2024, la permanence se fera en mairie les 6 février et 5 mars de 13h30 à 16h30.

À noter : vous pouvez désormais solliciter les conseillères sans rendez-vous au préalable. Le saviez-vous ?

CARTES REBATTUES POUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de Benoît Dupont de son poste d'adjoint, fin septembre, ses anciennes attributions ont été partagées entre le maire et les trois adjoints restants.

- La commission Bâtiments - Urbanisme - Voirie - Environnement est désormais pilotée par Laurent Fourcade (animateur principal) et Pierre Guénant (animateur en second).
- La commission Finances sera conduite par le maire, Daniel Bouchet, de même que la commission dédiée au personnel communal, avec Bruno Péquignot en animateur en second.

CRÈCHE : LA PRÉ-INSCRIPTION EST OUVERTE

Si vous souhaitez un accueil en crèche pour votre jeune enfant à la rentrée 2024, vous pouvez d'ores et déjà le pré-inscrire. Pour remplir un dossier, rendez vous sur :

- www.espace-citoyen.net/portail-convergence-garonne

Cette démarche de pré-inscription est possible jusqu'au 10 mars. La commission d'attribution des places se réunira courant avril.

Les animatrices des RPE (Relais Petite Enfance) sont là pour vous renseigner sur les différents modes de garde :

- **RPE Illats** 06 18 62 39 57
ram.illats@convergence-garonne.fr
- **RPE Portets** 06 14 42 49 49
ram.portets@convergence-garonne.fr
- **RPE Cadillac** 06 26 74 89 15
ram.cadillac@convergence-garonne.fr

VOUS AVEZ 16 ANS ? N'OUBLIEZ PAS LE RECENSEMENT CITOYEN !

Tout garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie en vue de participer à la Journée d'appel à la défense. Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics tel que le baccalauréat ou le permis de conduire par exemple.

?? Comment faire ?

Le mineur peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents.

Il faut fournir livret de famille, carte d'identité et facture justifiant du domicile. On déclare le nom de famille du mineur, le ou les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune recensé et de ses parents, l'adresse du domicile et sa situation familiale, scolaire et/ou professionnelle

?? Quand le faire ?

Idéalement, c'est entre la date du 16 anniversaire et les trois mois suivants pour les jeunes ayant la nationalité française. Mais il est possible de le faire plus tard.

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans effectueront cette formalité dans le mois qui suit la date d'acquisition de leur nationalité.

Ceux qui acquièrent automatiquement la nationalité française à 18 ans et/ou disposent de la capacité de décliner la nationalité française pourront effectuer leur recensement jusqu'à l'âge de 19 ans.



Horaires d'ouverture

Mercredi de 9h à 12h
et
Jedi de 15h à 19h



Mairie de Lestiac sur Garonne

1, Chemin de l'Église 33550 Lestiac sur Garonne
Tél : 05 56 72 32 34
Email : accueil-lestiac@lestiac.fr
Site internet : lestiac.com
www.facebook.com/lestiac



Astreinte élus 06 84 24 06 79

Pour toute urgence relevant de la sécurité publique en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Journal d'informations municipales et associatives de Lestiac sur Garonne.